

KEOLIS DIJON MOBILITES
PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ENTREPRISE
DU 21 novembre 2018

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la Société, assisté de :

Agnès GRANGIER
Laurent CHAPUS

Directrice des Ressources Humaines
Directeur Exploitation

ETAIENT PRESENTS :

Madame Claire QUINONERO, Messieurs Gilles MILLERAND : Membres Titulaires C.G.T.
Madame Leila TOTO, Messieurs Nicolas FERREIRA, Christian MIETTON : Membres Suppléants C.G.T.

Madame Françoise TILLET : Membre Titulaire CFDT
Monsieur Olivier SOREZ : Membre Suppléant CFDT

Bernard SAUVAGET : Membres Titulaires F.O.
Monsieur Frédéric GERVILLIERS : Membre Suppléant F.O.

Monsieur Frédéric PISSOT : Représentant Syndical C.G.T. au Comité d'Entreprise.
Monsieur Thierry BOURDIER : Représentant Syndical CFDT au Comité d'Entreprise.
Madame Florence MERLIN : Représentant Syndical F.O. au Comité d'Entreprise.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Florent BEGIN : Membre Suppléant CFDT
Monsieur Philippe HONORE, Membre Titulaire F.O
Monsieur Eric GIANNINI, Membre Titulaire C.G.T.

AUTRE PERSONNE PRÉSENTE : Madame Josiane CHEVIGNY, Assistante Ressources Humaines.

En préambule, la Direction annonce qu'en raison de son absence le Secrétaire du CE donne pouvoir au Secrétaire adjoint du CE.

ORDRE DU JOUR

1 -Approbation des PV des précédentes réunions : 23/05 ; 11/07 ; 19/09 et 17/10/18

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Les procès-verbaux des réunions du 19 septembre et 17 octobre ayant été transmis tardivement aux membres du CE pour relecture, les approbations sont reportées à la réunion du mois suivant.

2- Marche de l'entreprise :

a- Information relative au projet d'aménagement de groupes horaires matin/après-midi dans le roulement R1 BUS + TRAM

Une note d'information est remise aux membres du CE en cours de séance.

Suite à une importante demande de la part des conducteurs relative à la création de grilles comprenant des services majoritairement de matin et des services majoritairement d'après-midi, un sondage a été lancé courant mai 2018 afin d'identifier les personnes intéressées par ces 2 roulements.

Après analyse des résultats du sondage, le projet d'aménagement ne concernera que les grilles du TRAM. Ceci est dû au fait que, pour le roulement après-midi, il n'y a pas assez de volontaires au BUS ; il est effectivement nécessaire d'obtenir une marge suffisante de volontaires pour tout désistement.

Si le nombre de volontaires est inférieur à 12 + réserves /grille, ce dispositif ne pourra pas être déployé.

En conséquence, le projet consiste en l'injection de nouvelles grilles de roulement réalisées sur le modèle R1T3J : 12 tours majoritairement du matin et 12 tours majoritairement d'après-midi, dans le respect des principes existants (*repos, moyenne horaires, nombre de jours moyens travaillés, cycle, valeur moyenne de TTE journalier, taux de dispo, RD, et taux de service réalisé en continu*).

Cette modification nécessitera des adaptations au sein des grilles actuelles.

Pour les agents positionnés en R1 en dehors du projet de grille matin/après-midi, les conséquences seront faibles : diminution du nombre de service débutant tôt.

Concernant les listes d'attente : nous maintenons le principe habituel, une fois les roulements créés, tout conducteur d'autre roulement pourra alors postuler et être inscrit sur la liste d'attente après les R1 ayant déjà postulé.

Concernant les volontaires retenus, un engagement minimum est requis jusqu'au 31 décembre 2019 -sauf raisons impérieuses.

Concernant les permutations entre agents : cela sera réalisé à titre exceptionnel et uniquement en échange de roulement du même groupe ou du même type d'horaires matin ou après-midi.

Dès lors que les grilles seront complètes, nous initierons ces roulements à compter du lundi 4 mars 2019 et procéderons à l'adaptation des grilles actuelles venant retirer ces nouvelles grilles.

Un représentant syndical aurait souhaité avoir l'avis du CHSCT car il y a modifications d'équipes et de roulements.

La direction répond qu'il s'agit ici d'un simple aménagement du rythme horaire ne nécessitant pas de consultation mais qu'elle informe par principe les membres du CE.

Ce représentant syndical répond que pour lui cet aménagement relève plus d'une modification et qu'il y aurait dû avoir consultation des membres du CE.

La Direction ne partage pas le même avis.

Un représentant syndical dit que les salariés qui se sont positionnés lors du sondage n'avaient pas d'information précise et que maintenant en connaissant les équipes ils vont revenir sur leur avis et que d'autres en revanche seraient intéressés.

La direction répond qu'en toute chose il faut une règle.

Un membre du CE demande que chaque salarié intéressé fasse une demande par courrier. La direction répond que dans un premier temps elle se rapprochera des salariés qui étaient précédemment volontaires et si le nombre est insuffisant elle ouvrira la proposition à tous les salariés.

Un membre du CE regrette que cette offre s'adresse uniquement aux traminots car il y a 4 service de bus pour 3 de tram. La direction répond que le sujet sera discuté en commission « horaires » et que si le nombre de volontaires est insuffisant cela ne sera pas mis en place.

Un membre du CE demande comment seront considérés les Congés Annuels déjà posés sur mars du fait du changement des repos. La direction répond que la même grille sera remise en place.

Le Président termine en disant que cela sera également abordé en CHSCT.

b- Information du CE relative au renfort temporaire de personnel intérimaire à la conduite - remplacement de salariés absents

Compte tenu des difficultés rencontrées par les conducteurs depuis la rentrée générant une fatigue importante et dans l'attente des effets positifs des actions en cours sur PRIORIBUS, la Direction rappelle sa volonté d'apporter une solution temporaire pouvant produire rapidement des effets positifs auprès des conducteurs fatigués et éviter les rappels sur repos.

Elle informe le CE du prochain recours à du personnel intérimaire du 22/11/2018 à à janvier 2019 inclus, en remplacement de salariés absents.

Il s'agit ici d'un volume de 3 à 10 intérimaires selon les candidats disponibles lesquels seront affectés prioritairement aux lignes L04/06, B14/15/18, selon les formations suivies des candidats.

A cela s'ajoutera un second recours à du personnel intérimaire de mi-janvier à mars 2019 inclus, en remplacement des salariés absents sur L6.

Bien entendu les candidats intérimaires satisfaisants aux parcours de recrutement CDI seront présélectionnés en vue des prochains recrutements 2019 et suivants.

Un représentant syndical rappelle qu'un absentéisme nul n'existe pas en entreprise et qu'au vu des orientations stratégiques les effectifs ne sont pas une priorité pour Keolis car il est constaté une baisse orchestrée des effectifs sur le contrat.

Le Président rappelle clairement que le recours à l'intérim est purement temporaire ce n'est pas une volonté de l'entreprise.

Le fait de recourir à du personnel intérimaire permettra de réduire le nombre d'heures supplémentaires faites actuellement par les agents et diminuera la fatigue liée à ses remplacements, mais induira une baisse de rémunération pouvant gêner certains.

Le Président ajoute que réduire l'absentéisme n'est pas une seule finalité statistique l'objectif étant de ramener une sérénité dans l'entreprise ; Le Président souhaite que chacun se sente bien au travail.

Il souhaite approfondir la problématique de l'absentéisme et agir avec fermeté sur quelques cas particuliers.

Un représentant syndical demande s'il faut comprendre qu'il souhaite faire revenir au travail des salariés malades.

Le Président répond que ce n'est pas le sens de ses paroles. Il faut mener une action de fond sur la prévention et la présence. Un pourcentage fort d'absentéisme est parfois révélateur de difficultés.

Un représentant syndical dit que le recours à l'intérim aurait dû faire l'objet d'une consultation du CE.

La direction précise que ces mesures n'affectent pas durablement le volume ou la structure des effectifs et s'agissant de remplacement de salariés absents : il est fait une simple information aux membres du CE.

Un membre du CE demande si la qualification des intérimaires sera la même que les agents de l'entreprise.

La direction répond que les attentes sont les mêmes sur le savoir-faire et les consignes de sécurité notamment. Les tests de recrutement sont différents d'un recrutement en CDI : pas de tests SNCF, ni tests Pole Emploi/MRS ; en revanche, s'ils sont retenus pour un prochain recrutement ils suivront le processus normal.

c- Recrutements en cours et prévisions d'embauche

- Un responsable achats et approvisionnement H/F : entretiens en cours
- Une infirmière santé et sécurité au travail H/F : entretiens en cours
- Un responsable emploi et formation : la recherche est suspendue car une réflexion est menée sur la répartition des activités RH mais il y aura bien un recrutement dans le service, aucune économie de poste.

Un membre du CE demande comment la direction comblera temporairement l'absence d'une infirmière. La direction répond qu'elle souhaite recourir à un prestataire pour la mise à disposition d'un personnel compétent temporairement.

- Un agent de vente nous quitte à la fin du mois, un renfort sera assuré temporairement pour les prochaines périodes commerciales.
- Un mainteneur voie ferrée : la recherche est en cours.

Le Président précise qu'une évolution interne sur ce poste est difficile en raison de la spécificité du travail mais il est prêt à étudier les éventuelles candidatures ; une formation importante et longue serait nécessaire et donc peu compatible avec notre besoin. Un appel à candidature sera également lancé en interne.

- En vue de suppléer à l'absence du responsable management, il était recherché depuis le mois de juin une solution temporaire de remplacement via une mise à disposition temporaire Keolis SA. En conséquence M. SARTRE nous a rejoint au début du mois - il

aura également en charge des sujets de fond d'exploitation (eco-conduite par exemple)

- 8 conducteurs entrent en poste le 26/11.

3- Information préalable à consultation, relative au projet de déménagement du PCC vers le futur « PC Unique/OnDjon »

Une présentation précise du projet est faite en séance aux membres du CE dont les points principaux sont rapportés ci-dessous :

Faisant suite à la volonté de positionnement de la Ville de Dijon comme une « Smart City », Dijon Métropole souhaite regrouper les différents PC de la ville en un lieu unique afin de favoriser les échanges et synergies.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité de la coopération entre les différentes entités. Le futur « Poste de Pilotage Connecté » regroupera : PC Police Municipale / Centre de Supervision Urbaine ; PC Circulation ; PC Sécurité ; AlloMairie ; PC Neige.

Dans ce cadre, Dijon Métropole souhaite également intégrer le PCC DIVIA dans ce PC Unique.

Ce PC sera implanté sur le site de Teletech Quai Nicolas Rollin, dans un espace mutualisé pour favoriser les échanges et la synergie dans la gestion des aléas et incidents.

Le projet de déménagement concerne le Pôle PCC (1 Responsable PCC, 2 Superviseurs 16 régulateurs) ainsi que les Agents d'Information Voyageur.

Des groupes de travail seront mis en place pour accompagner et organiser ce projet de déménagement dès le début d'année 2019.

Le déploiement est du projet est prévu à l'été 2019 pour un démarrage en Septembre 2019. Ce projet sera financé directement par Dijon Métropole dans le cadre du projet global ON DIJON.

L'information est faite au CE en séance en vue d'une consultation lors de la réunion du CE du mois de décembre, après information et consultation du CHSCT le 13 décembre 2018.

Un membre du CE fait remarquer que l'éloignement avec le CEM pourra créer quelques difficultés.

Un représentant syndical déplore que le public ait eu connaissance de ce projet lors de la foire gastronomique et que le CE n'ait eu de précisions qu'aujourd'hui.

4- Sécurisation du passage piétons Darcy

La direction a de nouveau partagé ce point avec les services de Dijon Métropole, insistant sur le risque sécuritaire de nos conducteurs en difficultés devant ainsi forcer le passage, avec le risque de se faire verbaliser du fait de l'évolution de la réglementation portant la sanction à un retrait de 6 points.

Côté conducteurs, une information est en cours de finalisation pour rappeler les consignes à appliquer : ne pas se mettre en défaut.

La direction a trois axes de travail :

- Un feu piéton a été demandé mais Dijon Métropole souhaite préserver la zone architecturale. Le directeur confirme qu'il insistera pour privilégier la sécurité de tous, piétons et conducteurs,

- La présence de la Police Municipale au moins aux heures de pointe, pour faire la circulation piétonne
- La présence de PIMMS

Un membre du CE fait savoir qu'il existe des installations permettant de canaliser les flux piétons. Le Président tiendra le CE informé de l'avancement du dossier.

5- Questions relatives à l'administration du personnel :

a- Information suite dysfonctionnement paie 10/2018

Suite à un bug informatique "aléatoire" il y a eu deux problématiques :

- Pour les personnels avec éléments variables, non-paiement d'une partie ou de la totalité des éléments variables.
- Pour d'autres, manque d'environ d'une vingtaine d'euros correspondant à la baisse de cotisation chômage qui n'a pas fonctionné pour tous.

Il a donc été procédé à un re-calcul, contrôle et demande de virement complémentaire afin de palier à ce problème.

Le bulletin de salaire est juste au niveau du "net à payer", le deuxième "virement" apparaît sur la ligne acompte.

b- Prélèvement à la source : information taux /bulletin 11/2018

L'information sur le bulletin de salaire se traduit par une ligne supplémentaire avec le taux. Un taux à zéro est bien un taux renseigné. Normalement, aucun bulletin de salaire ne peut sortir sans taux puisqu'à défaut d'avoir renseigné et/ou payé ses derniers impôts, le barème des impôts est appliqué par le logiciel.

Un courrier d'accompagnement est prévu afin d'avertir de cette nouvelle information et de demander aux salariés de vérifier le taux indiqué. En cas de désaccord, les salariés concernés devront se rapprocher des services des impôts.

c- Etat d'avancement des dossiers IJSS

Aucune statistique n'est tenue sur les demandes reçues ou en cours de traitement. Une dizaine de courriers ont été reçus, des réponses de prise en compte et d'attente ont été apportées.

Les arrêts « maladie » simples ne sont pas concernés par cette régularisation, car la méthode de maintien de salaire de base + ancienneté est supérieure au complément IJSS.

Un renfort intérim est prévu pour traiter le sujet.

Un membre du CE évoque les salariés qui seraient concernés mais qui n'ont pas fait de courrier. La direction répond que chaque cas est étudié depuis avril 2015.

d- Information sur la journée PFR supplémentaire 2018 /prochaine feuille de paie

Cette journée PFR a été versée le 22/07 et est visible sur l'attachement du mois de juillet joint à la paie du mois d'août.

e- Information sur l'attribution de la prime de fin d'année et son acompte

Un acompte sur la prime de fin d'année est versé aux alentours du 5 décembre et le reste avec la paie de décembre. L'acompte correspond à la moitié de la prime brute

hors acomptes déjà effectués. Les salariés qui entrent en cours de mois en novembre n'auront pas d'acompte.

6- Fonctionnement du CE :

a- Demande que la sortie du Puy du Fou qui a été proposée par le CE soit prévue pour les années à venir avec un délai de prévenance et une communication suffisante pour que tous salariés intéressés puissent y avoir accès et dans les mêmes conditions tarifaires

Le Trésorier déplore que l'information n'est pas été réalisée bien en amont, par tous moyens habituelles et à tous les salariés de l'entreprise spécifiant la baisse substantielle du tarif proposé par le CE par rapport à la première offre de la semaine précédente et de constater que l'information écran télé fut mis en place la semaine suivante, une fois que tout fut vendu à quelques-uns dont de plusieurs élus n'offrant pas volonté d'équité d'information et traitement à tous les salariés.

Le secrétaire adjoint du CE répond qu'il ne savait pas que les informations ne paraissaient que le mercredi sur les écrans ; l'an prochain, il y aura anticipation.

Le Président demande alors s'il est possible de faire une autre sortie pour 50 autres personnes.

Le secrétaire adjoint répond que c'est possible mais que le nombre de places est limité par le prestataire lui-même.

b- Information sur les futurs contrats concernant les locations d'été 2019

La question est posée par un représentant syndical qui souhaite connaître la tendance générale de 2019.

Le Président propose que ce point soit abordé entre les membres du CE hors réunion plénière du CE.

c- Présentation de devis complémentaires concernant le projet des travaux Marseillan

Un deuxième devis est parvenu ; son coût est inférieur à celui proposé par un architecte. Si le CE accepte et signe, les travaux peuvent débuter en mai. Ce devis étant établi par une décoratrice d'intérieur, les membres du CE s'interrogent sur les garanties. Le rendez-vous avec l'architecte est fixé au 05/12/2018.

Le Président conseille de bien s'assurer que le devis est exhaustif.

Le secrétaire évoque le déménagement des meubles actuellement en place et propose de les vendre au salarié le plus offrant mais en attendant la vente, se pose le problème du stockage.

Après échanges sur le stockage au CEM ou chez un garde-meuble, l'idée d'un don à une association est émise et acceptée par tous les membres du CE. Il sera donc recherché une association sur place qui enlèvera elle-même les meubles.

La direction demande si tous les membres du CE sont d'accord pour signer le devis de l'architecte. Un membre du CE n'est pas d'accord car selon lui il n'est pas nécessaire de refaire complètement l'appartement.

Le Trésorier du CE n'est pas d'accord car selon lui, il n'était pas nécessaire de refaire complètement l'appartement en perdant un couchage de surcroît et d'ajouter qu'il trouve le devis trop cher pour un budget beaucoup trop important.

Au vu des échanges houleux entre les membres du CE, le Président dit qu'il n'y a pas de solution idéale de réfection et qu'il faut trouver une solution pratique et pragmatique. Il ajoute par ailleurs qu'il se tient à disposition des membres du CE pour apporter son aide sans vouloir toutefois être intrusif.

Le Trésorier réagit à l'incompréhension des autres élus en expliquant qu'il lui est possible d'avoir un avis et une opinion divergente, qu'il ne souhaite que protéger les élus et le CE quant à ses positions tout en défendant l'intérêt des salariés, qu'il explique et argumente ses choix sur chaque sujet et qu'il n'est nullement obligé de suivre l'avis général même s'il se plie au résultat des votes des élus.

En conclusion, les membres du CE sont majoritairement favorables au recours à un architecte et au don des meubles à une association.

d- Information budget fonctionnement CE 0.2%

Un point a été réalisé avec le secrétaire et le trésorier du CE et la direction apportant les corrections attendues.

Cependant une anomalie dans les calculs ayant été identifiée, la confirmation des montants n'a pas été réalisée en l'absence de l'interlocuteur au service comptabilité. Cela sera rectifié prochainement et un virement de régulation sera fait.

Le Trésorier du CE informe la Direction que 3 virements ont été réalisés sur les comptes non appropriés à chaque fois, pourtant les RIB ont bien été transmis. La Direction demande de les renvoyer.

e- Etat d'avancement de la pose de caméra au CE

Un contact est pris avec le secrétaire du CE pour faire un point sur le sujet, aucun devis n'est encore parvenu à l'entreprise.

f- Demande d'installation d'un verrou au chalet

La direction donne son accord.

g- Distribution de fin d'année :

- Demande de chapiteau et groupe électrogène
- Demande de prêt du chariot élévateur, tire palette pour les 21 et 22 décembre
- Demande de suppression des deux premières places de parking des voitures de service pour le 22

La direction donne son accord pour la même organisation et le même interlocuteur que l'an passé, avec le matériel demandé et l'espace sur le parking.

7 - Questions diverses :

a- Date de la prochaine réunion prévoyance - négociation accord

Compte tenu de l'actualité sociale et des différents sujets en cours, cette date n'a pas encore été arrêtée. Une réunion sera programmée courant décembre.

b- Demande de congés en attente aux services maintenance et agence commerciale

Les dernières demandes de la maintenance patrimoniale ont été transmises le 19/11 ; il manque aujourd'hui les demandes du marketing.

c- Demande du taux de réalisation des entretiens professionnels ces 2 dernières années

81.09 % des entretiens ont été réalisés ; 135 n'ont pu être tenus en raison de l'absence longue durée d'agents ou retards liés à l'absence du responsable management.

d- Le point de rassemblement pour le personnel administratif est-il toujours d'actualité? (il y a une entrée/sortie avec la fourrière à proximité immédiate)

Le point de rassemblement n'a pas changé mais il sera possible de déplacer le poteau à gauche de l'accès fourrière et de faire réaliser un marquage au sol pour délimiter la zone par rapport à la circulation des véhicules. Ce sera vu avec le CHSCT.

e- Demande de mise à jour sur « Keoliens » du trombinoscope à la date du 1er novembre (conducteurs et autres salariés /services)

En raison du Règlement Général sur la Protection des Données chaque salarié doit donner son accord pour l'affichage de sa photo. Avant de mettre à jour le trombinoscope la Direction va renouveler la demande d'autorisation individuelle visant à l'utilisation de la photo des agents. Un questionnaire pourra être envoyé avec la paie.

Ensuite, en fonction des réponses, le trombinoscope sera mis à jour.

f- Demande de renouvellement TV salle Debrosses

La mise en place a effectivement tardé mais le renouvellement est bien pris en compte par la direction et se fera prochainement.

g- Demande relative au traitement des données de paiement par CB : « aucune donnée liée à votre carte de paiement n'est stockée par DiviaMobilités » Des données sont-elles stockées et exploitées par des sociétés tierces ?

Les données stockées par le prestataire sont anonymisées pour des utilisations statistiques et ne sont pas exploitées à des fins commerciales.

h- Autres questions diverses

- **Information de la direction relative à la signature de l'accord de prorogation des mandats des IRP actuelles jusqu'au 31/03/2019**

Un accord majoritaire a été signé, les mandats des élus Comité d'Entreprise, CHSCT et Conseil de Discipline sont donc prorogés jusqu'au 31/03/2019. Une clôture fiscale de l'exercice 2018 du CE devra être faite au 31/12/2018 et il faudra ouvrir un exercice pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 (clôture et état des comptes au 31/03/2019).


- **Information de la direction relative à la signature de l'accord CSE**

L'accord relatif à la mise en place du Comité Social Economique a été signé à l'unanimité.

8- Date de la prochaine réunion

Le prochain CE se déroulera le 19 décembre 2018.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

ro


LE SECRETAIRE ADJOINT
Bernard SAUVAGET

LE PRESIDENT
Thomas FONTAINE

